

# Les 27 lots de plage attribués

Les élus ont, entre autres, lors du conseil municipal de lundi soir, désigné tous les attributaires des concessions de la baie de Pampelonne. Une obligation annuelle... jusqu'en 2019

Comme les années précédentes, le public du conseil municipal, d'habitude inexistant, s'étoffe au printemps. Et pour cause, lors de la dernière séance, lundi soir, les élus avaient en charge l'attribution des 27 lots de la plage de Pampelonne pour l'année en cours. Le maire Roland Bruno a donc attaqué ce gros dossier « sensible » et à la « procédure lourde », non sans avoir au préalable présenté le nouveau DGS, Christian-Jacques Gaël, arrivé le 1<sup>er</sup> février, en remplacement de Patrick Mothe, parti à la retraite. Les concessions sont renouvelables sous forme annuelle jusqu'en 2019, date à laquelle les futurs contrats seront des sous-concessions de douze ans.

## Plus que 23 lots dans deux ans

A cette date, le nombre de lots aura diminué : il n'en restera que 23, soit quatre de moins.

Avec 16 bulletins pour, un contre et deux blancs, la délibération a été adoptée à la majorité. On prend les mêmes et on recommence.

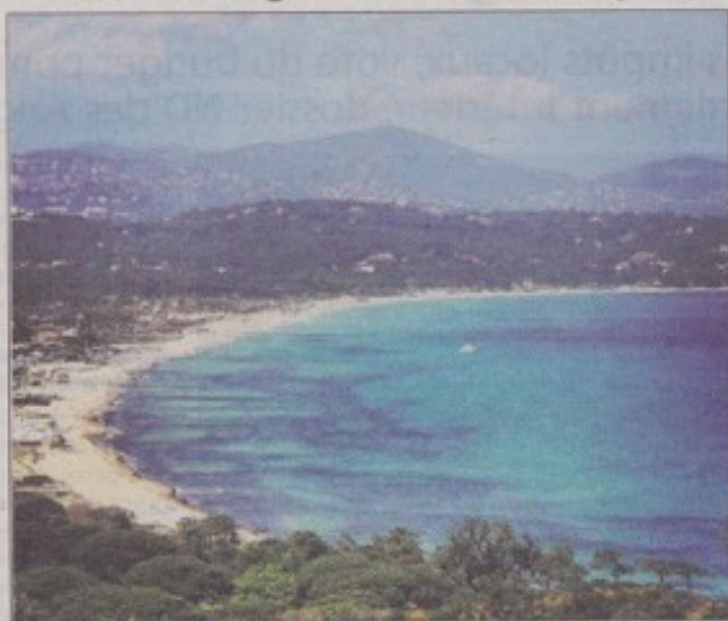
Par ailleurs, la commune doit réaliser des travaux d'aménagement de la baie (cordon dunaire, enfouissement des lignes électriques et parkings paysagers), sans mettre en péril le budget communal. L'opéra-

tion est estimée à 11 millions d'euros TTC. Des fonds européens seront sans doute sollicités. Pour ce faire, les élus ont lancé une procédure de marché public afin de désigner un mandataire de maîtrise d'ouvrage pour 275 000 euros TTC.

Revenant sur l'actualité brûlante, le maire a commenté l'incendie qui a ravagé l'établissement du Manoh Beach vendredi. « C'est inquiétant. C'est le 4<sup>e</sup> qui brûle. Cela fait beaucoup. Maintenant que le schéma d'aménagement a été arrêté en conseil d'Etat, il est possible d'installer un bâtiment d'exploitation démontable. De manière à faire une saison quasi-normale. » Et, s'adressant à la directrice Dani Borg, présente au fond de la salle : « Je suis désolé de ce qui vous arrive. La gendarmerie n'a rien trouvé de concret pour l'instant. C'était pareil pour le Tiki Beach, Bagatelle, Kon Tiki... »

## Eco-hameau des Combes-Jauffret

Au sujet des 130 logements du quartier des Eco-hameau des Combes-Jauffret. Guy Martin, a contextualisé la délibération n°4, avant qu'elle ne soit votée à la majorité. « Cela ne concerne que les logements en accession à coût maîtrisé (30 logements). Le propriétaire peut désormais dans 10 ans au lieu de 20 ans, revendre



La baie de Pampelonne longue de 4,5 km.

(Photo S. Ch.)

mais seulement au prix du marché de la résidence principale ». Une douzaine d'appartements cherchent propriétaire. Les autres règles anti-spéculation restent en vigueur. Pour rappel, le reste des logements est réparti comme suit : 40 logements en locatif à usage social et aidé d'intégration et 33 logements en accession aidée. Bonne nouvelle : les élus ont voté la baisse de la surtaxe d'assainissement collectif. Une diminution « d'un

tiers » rendue possible avec la fin des travaux de la station d'épuration. Elle est donc fixée au premier avril prochain à 0,30 € HT pour la tranche inférieure à 120 m<sup>2</sup> au lieu de 0,45 € et de 0,50 € HT pour la tranche au-delà au lieu de 0,60 €.

## Subventions aux associations

Cette année, le montant s'élève à 705 660 euros, dont 418 200 al-

loués à l'office de tourisme. « Non seulement, on soutient les associations locales mais on augmente l'enveloppe, celle de l'office de tourisme également, confrontée à des dépenses supplémentaires liées à l'obtention du label de catégorie 1 », a précisé Patrick Rinaudo. « A Gassin, pour l'obtention de ce label, elle a mis 70 000 euros », a complété le maire.

Une convention avec le conservatoire du littoral va être signée afin de remettre en culture 3,5 hectares de vignes sur des friches agricoles. « Une ressource à ne pas négliger ». « Des gens s'émeuvent qu'on abat des pins parasols mais, je vous assure, il y a 30 ans, il y avait des vignes et c'est un avantage dans la protection des incendies », a expliqué Michel Courtin.

A cet effet, la commune a demandé un total de 74 515 euros auprès de différents organismes et institutions, sachant que la commune participe à hauteur de 59 612 € HT et le Conservatoire de 14 903 € HT.

Prochain conseil municipal le 11 avril avec, au menu, l'étude du budget primitif. **S. CHAUDHARI**

Retrouvez, dans une prochaine édition, le montant des redevances versé par chaque sous-concessionnaire.